

la région de Miata-sini, apprendront avec plaisir que les Rév. Pères Trappistes, de Miata-sini, ont été nommés par le gouvernement agents de colonisation.

SERVITEURS ET OUVRIERS DE FERME.

AVIS

Les cultivateurs qui ont besoin de serviteurs et d'ouvriers de ferme se font bien de s'adresser à M. E. Marquette, agent d'immigration, 813 rue Craig, Montréal, ou à M. George Lobel, agent d'immigration à Lévis.

A CEUX QUI DESIRENT S'ETABLIR DANS LES VIEILLES PAROISSES.

AVIS.

Les personnes pouvant disposer de quelques fonds et qui préféreraient s'établir dans les vieilles paroisses de la province, voudront bien s'adresser M. L. E. Carufel, agent de colonisation, 1546, rue Notre Dame, Montréal.

Ce monsieur leur indiquera des propriétés à vendre ou à louer aussi rapprochées que possible de l'endroit choisi.

Remplissons les vides! Avec l'industrie laitière presque partout et le développement que prend l'agriculture en général, les terres délaissées peuvent être, maintenant, cultivées avec profit.

Industrie Laitière.

PRIME POUR ENCOURAGER LA FABRICATION DU BEURRE EN HIVER.

AVIS OFFICIEL.

Dans le but d'encourager la fabrication du beurre en hiver, le département d'Agriculture accordera, l'hiver prochain, la même prime que l'an dernier, pourvu que le lait apporté à la fabrique soit complètement employé à la fabrication du beurre, à l'exclusion de tout autre usage.

Cette prime sera payée au cultivateur qui livrera son lait à la fabrication, qu'au propriétaire de bourgeoisie ou de fromagerie convertie en bourgeoisie pour l'hiver qui en fabriquera du beurre; chacun ayant sa part de mérite dans cette industrie. La prime sera proportionnée aux quantités de lait fournies par chacun, de manière à rendre la distribution de l'octroi la plus équitable possible. Elle ne sera payable que pour le lait fourni à partir du premier novembre dernier, et ne sera accordée, pour les opérations de ce mois, qu'aux fabriques qui fonctionneront en plus au moins dix jours en décembre. Le taux de la prime sera variable et s'élèvera avec l'avancement de la saison, puisque le plus grand mérite consiste à prolonger la période de lactation et à maintenir la quantité de lait fourni. Ce taux a été fixé comme suit:

5 cts. par 100 lbs. de lait fourni en novembre.

10 cts. par 100 lbs. de lait fourni en décembre.

15 cts. par 100 lbs. de lait fourni en janvier et février.

La prime sera répartie entre les patrons et fabricants dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes 80 pour cent de la prime allant aux patrons et 20 pour cent aux fabricants.

INSPECTION DES CHAUDIERES ET MOTEURS A VAPEUR.

AVIS.

Nous appelons l'attention des intéressés sur le fait que les fabriques de beurre et de fromage ne sont pas tenues de faire inspecter leurs chaudières à vapeur sous l'autorité de l'acte 57 Victorin, chapitre 30, concernant les établissements industriels. Elles ont été formellement exemptées par ordre en conseil du 1^{er} juillet 1894. Le dernier article des règlements approuvés par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à cette même date se lit comme suit:

"Sont exceptées de l'application de la loi 57 Victorin chapitre 30, relativement à l'inspection des bouilloires et conduites à vapeur et moteurs, toutes les fabriques de beurre et de fromage de la Province."

Nous pouvons ajouter que cette inspection de chaudières à vapeur, en vertu de la dite loi, n'est obligatoire que pour les "manufactures, fabriques (à part les fabriques de beurre et de fromage), usines, chantiers et ateliers."

CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE A ST-JOSEPH, COMTE DE BEAUCE.

Résumé des travaux.

La Convention de la Société d'Industrie Laitière réunissait les 4, 5 et 6 décembre dernier, à St-Joseph, comté de Beauce, près de 300 personnes venues de toutes les parties de la province. Parmi les personnages distingués qui y étaient présents, nous signalerons M. Louis Beaubien, Commissaire de l'Agriculture à Québec, MM. G. A. Gigault, assistant commissaire, Milton Macdonald, M. P. P., Girard, M. P. P., du Lac St-Jean, S. A. Fisher, ex M. P., pour Bréme, S. Foster, J. C. Chapais, Ed. A. Barnard, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, James Fletcher, de la ferme expérimentale d'Ottawa, l'hon. juge Pelletier, M. Linière Taschereau, J. de L. Taché, Dr. W. Grignon et O. F. Dallaire, confiseurs agricoles, E. Castel, secrétaire de la société d'industrie laitière de la province de Québec et un grand nombre de membres du clergé.

1^{er} JOURNÉE.

Après le discours d'ouverture par M. le président, on procéda à la formation des comités comme suit:

Comité d'ensilage, M. M. Fisher, Bourbeau et Lemoux.

Comité relatif aux machines et aux instruments: M. M. Chicoine, Siméon Laroche et Gabriel Desroses.

M. J. D. Bourdeau, assistant inspecteur, présente son rapport annuel dans lequel il est fait beaucoup d'observations aussi importantes que pratiques.

Le Rév. M. Coté, curé de St-Flavien, comté de Shefford, fait quelques observations confirmant les remarques de M. Bourdeau. M. Coulombe parle contre les petites fabriques, il considère qu'elles font à l'industrie une compétition ruineuse.

Le Rév. M. Coté traite la question de la fabrication du beurre en hiver, il donne sur ce sujet une quantité de renseignements forts pratiques.

M. Milton MacDonald, M. P. P., demande une loi pour restreindre le nombre des fabriques. Il croit que la convention devrait sérieusement s'occuper de la question.

M. Jos Girard, M. P. P., parle du lac St-Jean et demande la même amélioration à la convention.

M. J. D. Guay, de Chicoutimi, croit que si la convention s'occupe de la question, elle devra au-si s'occuper d'exprimer son opinion quant à savoir si une telle loi devrait avoir un effet rétroactif.

Il est ensuite adopté une résolution, nommant un comité chargé de s'occuper de cette question.

M. Barnard croit que le meilleur moyen d'éviter la compétition est le transport du lait par le propriétaire de la fabrique.

Le Dr Grignon donne quelques conseils touchant les soins à donner aux vaches laitières.

A la séance du soir a lieu l'ouverture officielle de la convention par l'honorable M. Beaubien.

Le président communique à la convention des lettres d'excuse de la part de son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et de l'honorable sénateur Bolduc, puis M. Chassé présente au président, M. l'abbé Montminy, au nom de la société, une adresse pleine d'éloges pour ce vaillant champion de l'industrie laitière dans la province de Québec en particulier. M. l'abbé Montminy répond par un éloge de la Beauce, dont il signale les progrès agricoles, les ressources naturelles et les richesses minières. Puis vient ensuite à la question pratique, il demande l'établissement d'un système d'inspection qui permette de classer à sa juste valeur le beurre et le fromage que nous expédions sur les marchés étrangers. L'industrie laitière si florissante dans notre province, est sujette à une plaie qui lui fait beaucoup de mal: les petites fabriques.

Dans ces petites fabriques, on n'a pas le moyen de faire bien et, malheureusement, elles se multiplient et deviennent de plus en plus petites. Ça été la source de mauvais fromage expédié à l'étranger et qui a jeté de l'ombre sur nos très obtenus à Chicago.

Il se prononce fortement en faveur de l'œuvre des syndicats. Après avoir signalé les œuvres accomplies par la société d'industrie laitière, œuvres considérables et dont la province bénéficie tous les jours, il signale le mauvais état général de nos chemins et il appuie fortement sur la nécessité de les améliorer. Il suggère la fondation d'un comité qui se chargerait d'étudier et de propager les moyens de faire faire cette entretien. M. Barnard propose immédiatement la formation d'un comité dans le but énoncé par M. Montminy et sa proposition est adoptée à l'unanimité de M. le président.

L'honorable M. Beaubien constate que l'industrie laitière a sauvé la province en mettant de l'argent dans le gousset du cultivateur, lorsque la récolte de grains et de foin manquait. Il félicite les promoteurs de la société des progrès accomplis par leurs efforts.

L'hon. Commissaire se déclare heureux de voir le clergé s'intéresser aussi activement aux progrès de l'industrie laitière. Il rappelle les commémorations de notre histoire, les jours malheureux où le colon canadien n'avait d'autre ami que le prétre, qui, tout en s'occupant de son éducation, le dirige dans l'industrie agricole tant par ses conseils que par ses exemples.

Il recommande l'instruction agricole afin de faire abandonner la routine qui entrave le progrès de l'agriculture, il recommande aux cultivateurs d'envoyer leurs fils puiser cette instruction agricole sur les fermes modèles. Ces écoles qui, il y a deux ans, ne comptaient que 20 élèves en comptent aujourd'hui 85, et il ne doute pas qu'avant peu, le nombre se chiffrera à

plus de 200. Sur le marché anglais, le beurre australien fait une rude concurrence au beurre canadien.

Le gouvernement d'Australie accorde 4 cts par livre sur le beurre d'exportation. M. le commissaire espère que le gouvernement canadien en arrivera, lui au-si, à accorder un octroi sur le beurre exporté, surtout lorsqu'on pourra l'exporter dans des conditions aussi avantageuses que l'Australie.

M. Fletcher, de la ferme expérimentale d'Ottawa donne une conférence en français sur le traitement des maladies des plantes par le vert de Paris et la bouillie bordelaise.

2^{ME} JOURNÉE

A l'ouverture de la séance du matin on procéda à l'élection des officiers.

Les élus sont: Président honoraire, M. de la Bruère, vice-président honoraire, M. Bernatchez, M. P.; président, Rév. M. Montminy, vice-président, A. S. Fisher, de Knowlton; secrétaire-trésorier, M. de Castel, directeurs, T. C. Carters, Arthabaska, Phil. Veilleux, Beauce; Robert Ness, Beauharnois; H. A. Foster, Bedford; J. Girard, M. P. P., Chicoutimi, Michel Monet, Ibergville; S. Chagnon, Joliette; J. C. Chapais, Kamouraska; Gabriel Damont, Montmagny, Jos. Dérolo, Québec; M. Chicoine, Montréal, J. L. Lomiro, Richelieu, J. de L. Taché, Rimouski; M. Camiré, St-François; Milt. McDonald, St-Hyacinthe; Dr Grignon, Terrebonne; M. l'abbé Guérin, Trois-Rivières, D. O. Bourbeau, Gaspé; M. Vaillancourt, Ottawa; M. Guay, du Progrès du Saguenay.

M. Barnard est élu conseiller spécial de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

Il recommande aux fromagers de se former en syndicat, afin d'améliorer la qualité du fromage. L'infériorité du mauvais fromage, dit-il, fait baisser la supériorité du bon, et ce mauvais fromage, a contribué à déprécier le fromage canadien sur les marchés étrangers. Afin de faire cesser cet état de choses, il suggère l'inspection oui, par marque spéciale distinguera le bon fromage du mauvais. C'est une mesure qui est du ressort du gouvernement fédéral et il espère bien qu'il ne tardera pas à l'appliquer.

Quant aux mauvais chemins aux quels M. Montminy a fait allusion, il croit que le meilleur moyen d'y remédier est d'engager tous les cultivateurs à entretenir la partie du chemin qui passe devant ou sur leur propriété.

M. Gigault, assistant commissaire de l'agriculture, fait part à l'assemblée des observations recueillies pendant son voyage en Europe. La principale raison pour laquelle le fromage de cette Province n'est pas aussi bien reçu qu'il devrait l'être en Angleterre, c'est que sa fabrication se fait d'une manière trop irrégulière. M. Gigault insiste sur la nécessité, pour les fabricants, d'améliorer la qualité de leurs produits. A cause de ce défaut dans l'uniformité, le fromage de Québec est coté presque un demi cent de moins que celui d'Ontario.

Le conférencier attire l'attention sur les améliorations à apporter dans la fabrication du beurre. Il fait connaître en quelques mots les exigences des divers marchés qu'il a visités, et dit que l'Angleterre offrirait aussi de bons marchés pour nos produits, tels que les volailles, porce, pommes, pourvu qu'il soient préparés en vue de ces marchés.

M. Gigault succède M. A. Taschereau, avocat, de la Beauce. Il fait un revue des progrès agricoles accomplis depuis vingt ans dans notre province. Mais il y a encore beaucoup à faire, tant dans la culture des terres